

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01706

Numéro SIREN : 750 931 271

Nom ou dénomination : A.N FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 2315

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.N FINANCE

355 avenue Gabriel Aldie
34130 Mauguio

V/REF :

N/REF : 2012 B 1706 / 2019-B-2315

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 22/02/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/02/2019

Concernant la société

A.N FINANCE

Société à responsabilité limitée

355 avenue Gabriel Aldie

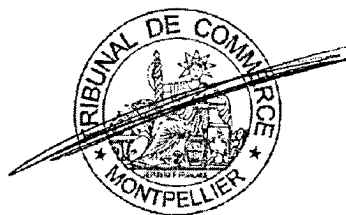
34130 Mauguio

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2315 le 22/02/2019

R.C.S. MONTPELLIER 750 931 271 (2012 B 1706)

Fait à MONTPELLIER le 22/02/2019,

LE GREFFIER



12B1706

22 FEV. 2019

19B2315

30/09/2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

SARL A.N FINANCE

Activités des sociétés holding

355 avenue Gabriel Aldié

34130 MAUGUIO

*Certifié
conforme
à l'original
par le gérant*

Ambrosino



FIDUCIAIRE AMBROSINO

355 Avenue Gabriel Aldié

34130 MAUGUIO

Tél. 04 67 29 40 42

Fax. 04 67 29 25 07

Courriel. p.ambrosino@orange.fr

1281706

22 FEV. 2019

1982315

SARL A.N FINANCE
355 AVENUE GABRIEL ALDIE
34130 MAUGUIO
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €
RCS MONTPELLIER : 750 931 271 (2012 B 1706)

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE DU 1er Octobre 2017 AU 30 septembre 2018

L'Exercice comptable « 2017/2018 » ressort avec un bénéfice de 76.339 €.

Ce bénéfice résulte de la distribution de dividendes provenant des titres de participation "FIDUCIAIRE AMBROSINO" pour un montant de 78.941€.

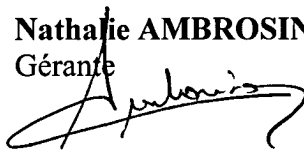
Le crédit-vendeur accordé par M. Pierre AMBROSINO, au titre de l'acquisition des parts sociales de la FIDUCIAIRE AMBROSINO est soldé.

Les charges de l'exercice se sont élevées à 2.602€ dont 1.185€ d'intérêts sur emprunt.

Le résultat du prochain exercice devrait être du même ordre si la filiale distribue l'intégralité de son résultat.

Fait à Mauguio, le 1er février 2019

Nathalie AMBROSINO
Gérante



DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2018

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%
PRODUITS		
<u>Total</u>		
CONSOMMATION M/SES & MAT		
- 622700 Frais d'actes juridiques	168,34	
- 627800 Frais bancaires	220,46	
- 628110 Cotisations professionnelles	808,00	
Autres achats & charges externes	1 196,80	
<u>Total</u>	<u>1 196,80</u>	
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 196,80	
CHARGES		
- 635110 Contribut° économique territoriale	219,50	
Impôts, taxes et vers. assim.	219,50	
<u>Total</u>	<u>219,50</u>	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 416,30	
- 761000 Dividendes Particip Fid Ambrosino	78 941,34	
Produits financiers	78 941,34	
- 661100 Intérêts Crédit Vendeur	1 185,75	
Charges financières	1 185,75	
<u>Résultat financier</u>	<u>77 755,59</u>	
RESULTAT COURANT	76 339,29	
<u>Résultat exceptionnel</u>		
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 339,29	

Détail du bilan actif

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/18
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
- 261000 Titres Fiduciaire AMBROSINO	491 880,00		491 880,00
- 267000 Créances rattach Participat Fid Amb	78 941,34		78 941,34
Participations et créances rattachées	570 821,34		570 821,34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	570 821,34		570 821,34
Stocks			
Créances			
Divers			
- 512001 Banque Dupuy de Parseval	5 464,57		5 464,57
Disponibilités	5 464,57		5 464,57
- 486000 Charges constatées d'avance	202,00		202,00
Charges constatées d'avance	202,00		202,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 666,57		5 666,57
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	576 487,91		576 487,91

Détail du bilan passif

A.N FINANCE

Etats de synthèse au 30/09/2018

	Net au 30/09/18
PASSIF	
- 101300 Capital souscrit-appelé, versé	1 000,00
Capital social ou individuel	1 000,00
- 106100 Réserve légale	100,00
Réserve légale	100,00
- 106800 Autres réserves	498 780,99
Autres réserves	498 780,99
Résultat de l'exercice	76 339,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	576 220,28
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
- 518100 Banque -Frais à payer	57,00
Découverts et concours bancaires	57,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	57,00
- 408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	45,63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45,63
- 448600 Etat - autres charges à payer	165,00
Autres dettes fiscales et sociales	165,00
Dettes fiscales et sociales	165,00
TOTAL DETTES	267,63
TOTAL PASSIF	576 487,91

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	491 880	482	78 941	484		486	570 821				
TOTAL		490	491 880	492	78 941	494		496	570 821				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)									591				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

ANNEXE

2/2

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. N. FINANCE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	26 657
Déficits imputés	983	1 345
Déficits reportables	984	25 312
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	25 312

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'An Deux Mille Dix neuf, le 19 février à 18 heures, les associés de la société « A.N FINANCE », Société A Responsabilité Limitée au Capital de 1.000 euros dont le Siège Social est au : 355 Avenue Gabriel Aldié 34130 MAUGUIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le n° 750.931.271 (2012 B 1706), se sont réunis audit Siège afin de statuer sur les résolutions mises à l'Ordre du Jour.

L'Assemblée est présidée par Mlle Nathalie AMBROSINO, propriétaire de 99 Parts Sociales numérotée de 1 à 99.

La Présidente constate qu'est présent :

- M. Pierre AMBROSINO, propriétaire d'1 Part Sociale numérotée 100.

Soit un TOTAL de Parts représentées de 100.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

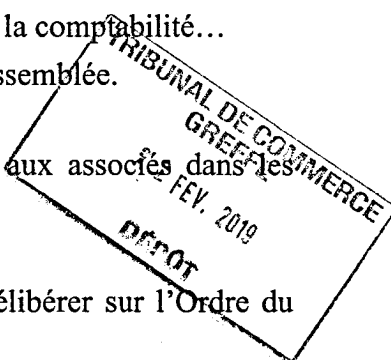
L'Assemblée peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Les statuts
- La Convocation
- L'ordre du jour de la présente Assemblée
- Les comptes de Bilan et de Résultat, l'annexe, le rapport de gestion de la Gérance
- Divers documents : Livre d'Assemblée Générale, la comptabilité...
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents requis ont été remis aux associés dans les délais impartis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au **30 septembre 2018** et quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice **2017/2018**



NA

PA

La Présidente donne lecture du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos au **30 septembre 2018**. Elle poursuit par la lecture du rapport de gestion de la Gérance et du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte à l'issue de laquelle diverses observations sont échangées. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu lecture du Rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au **30 septembre 2018**, approuve lesdits comptes qui se soldent par un résultat bénéficiaire de **76.339,29 €**.

Elle donne quitus entier et sans réserve à Mlle Nathalie AMBROSINO, gérante, pour sa gestion concernant les comptes de l'exercice du **1er octobre 2017 au 30 septembre 2018**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

DEUXIEME RESOLUTION

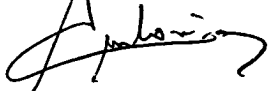
Les Associés décident d'affecter le bénéfice de **76.339,29 €** en compte "Autres Réserves".

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal signé par la Gérante et l'ensemble des Associés.

Nathalie AMBROSINO
Associée/ Gérante



Pierre AMBROSINO
Associé

